

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 27 janvier 2020

Présents : MMES AMALRIC, BEDRUNE, LOUPIAS, RISPOSI, ROMIGUIERE, MM. ARSAC, BESSOLES, BONNEFOUS, DIEUDE, FORESTIER, GANTOU, GAZAGNE, GLANDUS, MAZENC-RAFFIS, MONTOYA.

Procuration : Géraldine BERNARD à Gaëlle AMALRIC
Caroline COUVIGNOU à Pierre ARSAC

Absents et excusés : Mme MARCO.

Monsieur Hervé MAZENC-RAFFIS est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire

- Le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité

- Décisions prises par délégation

- Signature de la convention avec le Département concernant l'aide de 100 000€ pour les travaux de réhabilitation de l'école
- Signature de la convention avec la CAF concernant l'aide de 40 000€ pour les travaux de la salle polyvalente d'animation
- Marché signé avec SDEL pour l'entretien de l'éclairage public

➤ Point sur les travaux du complexe du Puech

➤ *Salle polyvalente d'animation*

Les travaux avancent normalement, fin février le bâtiment sera terminé et la réception des travaux aura lieu avant les élections municipales. La mise en service se fera plus tard car il faudra obtenir la validation de la PMI, l'autorisation d'ouverture et équiper l'ensemble avec les appareils de sécurité, le matériel, le mobilier, les connexions téléphone et internet et finir la mise au point de la gestion des accès. L'AGAS est associée à ces achats et prestations préalables à la livraison définitive.

Sur le point financier peu d'évolution, nous terminerons les travaux du bâtiment avec une dépense supplémentaire d'un montant inférieur à 13 000€.

Les avenants positifs et négatifs inférieurs à 5% du montant initial du lot ont été signés par le maire.

Trois avenants dépassant les 5% sont à approuver en conseil :

- lot 11 Peinture : marché notifié à 11 478.37€, avenant + 1 643.00€ (14.3% du lot soit 0.25% du marché global)

- lot 8 Menuiserie intérieure: marché notifié à 27 577.26 €, avenant + 2 611.20 € HT (9.5% du lot soit 0.4% du marché global)

-lot 12 Revêtement sol: marché notifié à 10 647.48 €, avenant + 1 773.66 € HT (16.7% du lot soit 0.27% du marché global)

➤ *Abords et jeux*

Les travaux sont en cours de réalisation dans l'enveloppe financière fixée au départ. Une économie de 5 000 € sur le cheminement le long du chemin du stade permet d'envisager de continuer jusqu'à la fin de l'aire en stabilisé et de terminer les chemins piétons du Complexe du Puech

Le conseil municipal est favorable à réaliser ces aménagements en totalité.

➤ **Projet de mise en accessibilité et réaménagement de l'école des 4 rives**

Lors de la 1^{ère} consultation, en l'absence de réponse d'entreprise deux lots n'ont pas pu être attribués. Un nouvel appel d'offre a été lancé pour ces 2 lots et nous n'avons une réponse que pour le lot 6 : cloisons sèches qui est en cours d'analyse par la maîtrise d'œuvre. Le lot 3 : isolation par l'extérieur devra faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Le montant du projet global en deux tranches s'élève à 1 389 441 € H.T.

Monsieur le maire indique que la négociation avec les entreprises pour le lot gros œuvre permet de réaliser des économies en supprimant des travaux provisoires si l'on notifie la tranche optionnelle 1 en même temps que la tranche ferme.

Les offres des entreprises ont une durée de validité de 6 mois à compter du 15 novembre, la signature des marchés peut être repoussée jusqu'au 15 mai.

Le chantier est compliqué en raison de la fréquentation de l'école. Afin de garantir la sécurité et de réduire les nuisances des travaux ne pourront se faire qu'en période de vacances scolaires. Les terrassements et gros œuvre ne peuvent intervenir que pendant les vacances d'été.

Pour commencer fin juin le conseil doit décider au moins 3 mois avant et notifier les marchés assez tôt pour établir un calendrier cohérent avec les vacances scolaires.

Un débat est lancé sur l'éventualité de la signature des marchés par le conseil municipal actuel ou attendre après les élections municipales.

Après de nombreuses discussions, il est décidé à 16 voix pour et 1 abstention de notifier les marchés aux entreprises avant les élections afin que le futur conseil municipal affine le projet et puisse commencer les travaux fin juin 2020

- **Demande de DETR 2020**

Les demandes doivent être déposées en préfecture avant fin janvier et il est proposé deux dossiers :

➤ *DETR réhabilitation de l'école des 4 rives - tranche 2*

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 26 août 2019 le conseil municipal a décidé de diviser les travaux en 2 tranches. La DETR a été accordé pour la 1^{ère} tranche en 2019 pour un montant de 400 668 € soit 40% de 1 001 670 € H.T.

Monsieur le Maire propose de faire en 2020 une demande de DETR pour la 2nd tranche dont le montant des travaux s'élève à 387 771 € H.T. Il propose le tableau de financement suivant :

DEUXIEME TRANCHE						
DEPENSES			RECETTES			
DESIGNATION	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	DESIGNATION	MONTANT H.T.	TAUX	AUTOFINANCEMENT
Travaux après attribution marchés	321 705	386 046	D.E.T.R.2020	155 108	40%	
Maîtrise d'œuvre (9,75%)	31 366	37 639	RODEZ Agglomération	58 166	15%	
Bureau de contrôle (devis)	2 500	3 000	Département	58 166	15%	
Etude amiante, plomb (payé)	1 300	1 560	Région		0%	
Coordination S.P.S. (devis)	1 300	1 560	total aides	271 440	70%	
Attestation accessibilité (devis)	600	720	Autofinancement	116 331	30%	193 885
Equipements, divers et imprévus	25 000	30 000	F.C.T.V.A. (N+2)	0		-63 594
Assurance dommage d'ouvrage	4 000	4 800				
TOTAL	387 771	465 325		387 771		130 291

Après délibérations, le conseil municipal à l'unanimité:

- Approuve le plan de financement présenté
- Autorise Mr le Maire à faire les demandes de DETR et de subventions à tous les partenaires potentiels : Département, Région, Rodez Agglomération et autres.

➤ *DETR Espaces jeux complexe du Puech*

Monsieur le Maire indique qu'en 2019 une demande de subvention avait été déposée auprès des services de l'Etat pour la création de l'espace jeux au Complexe du Puech. Aucune réponse n'a été donnée, Mr le Maire propose donc de maintenir la demande pour 2020 et présente le nouveau de plan de financement mis à jour avec les montants définitifs des travaux et les recettes obtenues :

DEPENSES			RECETTES		
LIBELLE	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	PARTENAIRE	TAUX	MONTANT
Aire de jeux d'enfants terrain multisports	89 285.40	107 142.48	FONDS D'ETAT	20%	31 928.16
			ANDES (notifié)	19.42%	31 000.00
	70 355.40	84 426.48	DEPARTEMENT (notifié)	15%	23 946.12
			AGGLOMERATION (notifié)	15%	23 946.12
			REGION	10%	15 964.08
			Autofinancement	20.58%	32 856.32
TOTAL	159 640.80	191 568.96	TOTAL	100%	159 640.80

Après délibérations le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Mr le Maire à compléter et à maintenir en 2020 la demande d'aide auprès de l'Etat

- **Servitude au profit d'ENEDIS**

Monsieur le Maire indique que la commune pour la pose d'une ligne souterraine sur les parcelles cadastrées AH 225 et 228 situées à Combelle doit consentir une servitude au profit de la société ENEDIS.

Après avoir entendu les explications de Mr le Maire, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à la constitution de servitude sur les parcelles AH 225 et 228 au profit de la société ENEDIS
- autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires relatifs à cette servitude

- **Convention pour la gestion des conteneurs enterrés**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par Rodez Agglomération pour l'entretien, l'usage des conteneurs enterrés et semi-enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'implantation, d'entretien et d'usage des conteneurs enterrés ou semi-enterrés, destinés à la collecte des ordures ménagères et assimilées.

Elle définit

- les dispositions techniques : choix du type de conteneur, sites d'implantation, accompagnement de la commune aux travaux, mise en service et utilisation du conteneur par les usagers, entretien des abords, vidage du conteneur, dispositions particulières dans le cas de travaux de réaménagement, autorisation d'occupation du domaine public
- les dispositions sur la propriété du matériel
- les assurances et responsabilités
- la date de prise d'effet, les conditions de modification, les différends et litiges, la résiliation

Après délibérations les membres du conseil municipal à l'unanimité approuve la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer

- **Révision du PLH de Rodez Agglomération**
 Le précédent PLH est prorogé d'un an
 Aujourd'hui aucune commune n'a de foncier disponible.
 Le PLH sera arrêté fin juin et définira la nouvelle géographie des lieux constructibles, la capacité de chaque commune et intégrera également la production de logements pour les personnes âgées.

- **Carrefour avenues de Millau-Arcades - route des Attizals**
 Le mardi 14 janvier en bureau d'orientation, Rodez Agglomération a proposé de prendre la maîtrise d'œuvre de ces travaux si tous les partenaires sont d'accord.
 Rodez Agglomération doit rencontrer le département début février.
 L'étude de faisabilité serait réalisée sur le premier semestre 2020 afin de retenir les bureaux d'étude à l'automne. Les travaux pourraient se réaliser en 2021.

- **Vente de l'espace commun rue du Bosquet**
 Monsieur le Maire indique qu'à la suite de l'enquête publique une partie de l'espace vert rue du Bosquet va être déclassé. La surface exacte mesurée par le géomètre est 114 m².
 Par délibération en date du 28 janvier 2019 le prix de cession a été fixé à 60€ le m².
 Avant de procéder à la vente, le service du pôle évaluation Domaine doit être saisi pour estimation.
 Après délibération, les membres du conseil décident, à l'unanimité, sous condition du respect de l'avis du pôle d'évaluation Domaine à intervenir
 - De vendre à Mr et Mme Boyer une parcelle déclassée de 114 m² jouxtant leur propriété rue du Bosquet au prix de 60€/m²
 - La prise en charge par les acquéreurs des frais de géomètre et de notaire

Questions diverses

- Recours au Tribunal Administratif concernant le Permis de construire côte de Rodez, un mémoire a été présenté par la partie adverse et notre avocat prépare la réponse.
- Recours gracieux concernant le permis d'aménager au lieu dit Champ Rouge desservi par la Côte de la Maladrerie (remblais supérieur à 2 m de haut et à 100m²) pour la création d'un chemin d'accès. Le Maire n'a pas donné une suite favorable au recours.
- Mme ROMIGUIERE présente l'Espace de Vie Sociale. L'AGAS aidée par un organisme extérieur effectue les démarches pour devenir un E.V.S, avec pour principaux thèmes la parentalité et l'intergénérationnel. Le dossier doit être validé par la CAF et pourrait être effectif dans le 2^{ème} trimestre 2020.
 En 2020 l'AGAS fête ses 30 ans
- Terrain BMX : le clôture est terminée avec une convention signée, l'accès est fermé l'association du BMX en assure la gestion
- Le chemin de la Briane endommagé par la montée des eaux du ruisseau et les fortes pluies a été réaménagé par les services techniques
- Dernier conseil de Rodez agglomération le 7 février avec vote du budget

- Ce conseil municipal est le dernier du mandat 2014-2020. Michel GANTOU remercie l'ensemble des adjoints et conseillers pour leur implication et leur travail au bénéfice de la Commune. Il associe à ces remerciements nos conseillers départementaux pour leur assiduité à nos conseils et pour leur soutien : Serge JULIEN, Evelyne FRAYSSINET et le regretté Bernard SAULES.